Image not found or type unknown

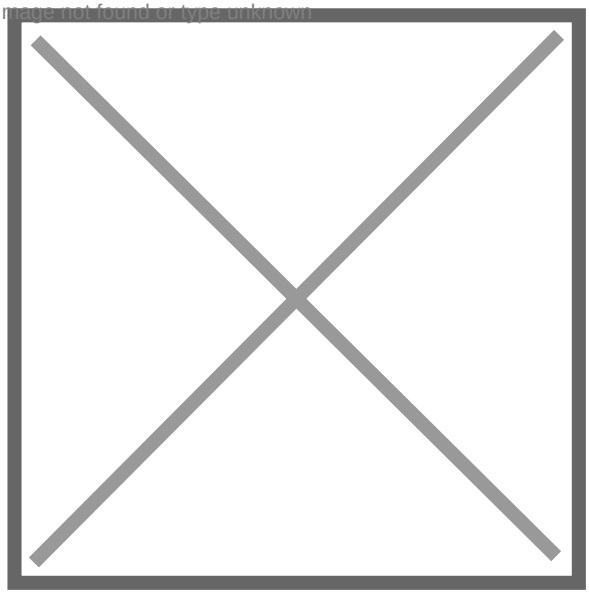

Demande de carte de séjour

Par **Visiteur**, le **15/05/2017** à **18:44**

Je suis née le 16/12/1955 à Colombes, mes parents algériens sont nés en Algérie.
J'ai quitté la France en 1978 pour aller vivre au Mexique et ensuite au Canada.
Je suis rentrée en France le 3 septembre 2016 avec un visa long séjour pour me rapproche et mon père et de ma soeur qui est française.
J'ai envoyé une demande de carte de séjour "vie privée vie familiale" à la préfecture de Nanterre le 6 mars 2017 et rien, pas d'appel, pas de récépissé, pas de convocation, est-ce normal?
Combien de temps cela prend-il pour avoir une réponse?
J'aurais souhaité faire une demande de réintégration dans la nationalité (décret du 25 octobre 2016 signé par M Bernard Cazeneuve) est-il possible de le faire avec un visa long séjour?
Merci de bien vouloir m'aider, je suis dans le brouillard...
Cordialement,

Par **amajuris**, le **15/05/2017** à **20:40**

bonjour,
quelle nationalité aviez-vous à votre majorité en france ?
avez-vous fait votre service militaire en france ?
le seul document en date du 25 octobre 2016 de m.cazeneuve est une simple note et non un décret concernant l'acquisition de la nationalité française par les personnes nées en france, avant le 1° janvier 1963 de parents algériens, note qui n'a aucune valeur réglementaire.
cette note rappelle quelques conditions à remplir, résidence ancienne en france, attachement fort à notre pays, ainsi que la résidence en france.
comme vous avez quitté la france à l'âge de 23 ans pour séjourner à l'étranger depuis 38 ans,

l'attachement fort à la france n'apparaît pas évident.
mais cela dépend de votre préfecture.
salutations.

Par **Visiteur**, le **15/05/2017** à **20:49**

Bonsoir,
J'avais la nationalité algérienne.
Au Mexique j'ai enseigné au lycée français et à l'Alliance française, j'ai insisté pour que ma fille étudie en français jusqu'au bac au lycée français de Guadalajara et Toronto au Canada.
J'ai toujours travaillé en français pour plusieurs boites francophones, j'ai vécu 15 ans dans un pays où l'une des langues officielle est le français, si ce n'est pas un attachement à la France tout ça.....
Je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée!

Par **amajuris**, le **16/05/2017** à **07:56**

l'attachement à la langue française n'est pas la même chose que l'attachement à la france.
d'ailleurs vous pouviez étant né en france, demandez la nationalité française durant votre minorité ou à 18 ans.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés